

PLAN LOCAL D'URBANISME

P.L.U.

DE LA VILLE D'

Amiens

ENVIRONNEMENT

MOBILITÉ

PATRIMOINE

Imaginons ensemble la ville de demain



BILAN INTERMEDIAIRE
– Phase PADD – Mai 2023

Amiens
amiens.fr



TABLE DES MATIERES

Eléments de cadrage	4
I. Cadre participatif	4
1. Cadre légal.....	4
2. Application – outils de communication et de concertation déployés	5
Analyse des temps de concertation.....	17
I. Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale, une priorité :.....	17
1. Amiens, une ville devant être plus verte :	17
2. Amiens, une ville devant adapter sa consommation de foncier :.....	19
II. Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants	22
1. Penser un habitat de qualité pour toutes et tous :.....	22
2. Développer l’offre de commerces et de services :.....	23
3. Repenser l’offre de déplacements :.....	23
III. Affirmer le positionnement d’Amiens comme pôle d’échelle régionale :	25

1

Eléments de cadrage



Eléments de cadrage

Après une phase de diagnostic ayant permis la participation de bon nombre de personnes (stands, ateliers, questionnaire en ligne, réunion publique...), cette deuxième phase stratégique pour le P.L.U. a su s'appuyer sur cette véritable dynamique participative, la prolonger et même l'amplifier.

L'élan participatif s'est traduit par la présence ou contribution de :

- plus de 80 participants, lors de la réunion publique de clôture de la phase diagnostic qui a également posé les premiers jalons de la démarche P.A.D.D.
- plus d'une soixantaine de participants rencontrés lors des ateliers organisés à destination des acteurs de l'aménagement et du grand public.
- 314 répondants au questionnaire, même s'il a été noté que les répondants sont principalement des cadres ou employés et proviennent principalement du secteur sud, ou du centre-ville.

Lors de cette phase, les cinq ateliers thématiques de travail avec les élus de la majorité organisés en octobre 2022 ont été ouverts à la participation d'un membre des élus de l'opposition, dont la désignation était laissée à leur discrétion. Ainsi, en plus des élus de la majorité concernés, Julien PRADAT (groupe Amiens c'est l'tien) a participé aux 4 ateliers suivants : Habitat ; Environnement ; Développement économique ; Equipements, Patrimoine et Culture et Renaud DESCHAMPS (groupe Amiens au cœur) a participé à l'atelier Mobilité, stationnement. Par ailleurs, avant le débat sans vote prévu au sujet du PADD en Conseil Municipal le 22 juin 2023, une réunion spéciale a été prévue afin de permettre à tous les membres de la Commission Urbanisme, dont l'ensemble des élus de l'opposition, de prendre connaissance du dossier et d'en débattre.

La refonte de la page internet dédiée à la révision générale du PLU et l'ensemble des dispositifs déployés ont permis à la collectivité de faire évoluer ce projet stratégique de façon partagée et concertée.

I. Cadre participatif

1. Cadre légal

Pour rappel, conformément à l'article 3 de la délibération du jeudi 28 janvier 2021, portant révision générale du P.L.U. prise en Conseil Municipal, et conformément aux articles L.103-3 et L.103-4 du code de l'urbanisme, la concertation avec le public pendant toute la durée du projet doit être organisée selon les modalités suivantes :

- La mise à disposition du public à l'hôtel de ville et dans les mairies de secteurs de **registres** destinés à recevoir les demandes et observations de la population (habitants, acteurs locaux etc.) ;

- La mise à disposition d'un **dossier numérique** sur le site internet de la ville comprenant les pièces communicables (pièces évoluant au fur et à mesure de l'avancement des études) ;
- La publication d'**articles sur le site internet de la ville** relatifs à la procédure et à l'avancement des études ;
- La publication d'**articles dans le journal municipal** relatifs à la procédure et à l'avancement des études ;
- L'organisation de **réunions publiques** thématiques aux principales phases d'élaboration du document ;
- Et **tout autre moyen** que Madame Le Maire jugera utile.

2. Application – outils de communication et de concertation déployés

Afin d'assurer le bon déroulement des opérations et veiller à la bonne application des principes fixés par la délibération, Aire Publique, agence de concertation et communication publique, a été retenue pour accompagner la Ville d'Amiens dans l'élaboration de ce document, mené avec Espace Ville, bureau d'études spécialisé en urbanisme.

Pour ce faire, et après une première étape d'état des lieux, clôturée par une réunion charnière entre la phase diagnostic et P.A.D.D., diverses modalités d'information et de participation ont été mises en place.

2.1. Modalités d'information :

2.1.1. Des publications sur le site internet de la Ville d'Amiens et une page dédiée à la « révision générale du P.L.U. » totalement restructurée.

Sur son site internet, <https://www.amiens.fr/>, onglet « grand projet », la Ville d'Amiens a continué à alimenter l'onglet « révision générale du P.L.U. » par de nombreux éléments, dont les actualités (parutions au JDA, etc.). L'objectif est d'y expliquer ce qu'est un P.L.U., de rappeler son importance, pourquoi la Ville d'Amiens procède à sa révision générale et en quoi consiste la démarche. Des documents tels que les lettres d'information, les bilans intermédiaires de la concertation, les présentations en réunions publiques ou encore les panneaux d'exposition y sont rendus accessibles, étape par étape. Sur chacun de ces derniers onglets cliquables, des informations relatives à la procédure et aux études ont été publiées.

Lors de la réunion publique de fin de phase de Diagnostic et de lancement du P.A.D.D., des critiques ont été émises à l'égard de cette page, jugée peu lisible. A la demande des élus, les Services de la collectivité ont totalement restructuré la page dans un objectif de clarté et de lisibilité.

Un administré a salué ce travail dans un message reçu le 2 mars 2023 sur la boîte mail dédiée : « *Au passage, je tiens à souligner l'effort de pédagogie réalisée autour d'un*

document impactant le quotidien des amiénois.e.s. Le site dédié est clair et les documents qui y sont compilés sont forts intéressants. »

RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.

La ville d'Amiens élabore un nouveau Plan Local d'Urbanisme. Ce processus comporte 4 grandes étapes : diagnostic, PADD, réglementaire et administrative.

NOS ACTUS

 <p>23.03.2023 Les résultats du diagnostic en itinérance L'exposition des résultats de la phase de diagnostic fait le tour des Mairies de secteurs : du 20/0...</p> <p>Révision générale du P.L.U.</p>	 <p>16.03.2023 Favoriser le logement des familles La Ville d'Amiens poursuit le rééquilibrage du parc immobilier en faveur des logements familiaux. Un nouv...</p> <p>Urbanisme & Logement JDA PLU Révision générale du P.L.U.</p>
<p>ATELIER PARTICIPATIF</p>  <p>16.02.2023 Quelle stratégie de développement pour Amiens demain ? Dans le cadre de la révision générale du P.L.U. d'Amiens, nous vous invitons à un atelier participatif dont...</p> <p>Révision générale du P.L.U.</p>	 <p>09.02.2023 Participer, c'est le PLU important ! Le diagnostic pour l'élaboration du prochain Plan local d'urbanisme de la Ville d'Amiens a été dévoilé...</p> <p>Urbanisme & Logement JDA PLU Révision générale du P.L.U.</p>

[TOUTES LES ACTUS RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.](#)

LES PHASES DE LA RÉVISION GÉNÉRALE DU P.L.U.



La révision générale est actuellement à la phase 2. Cliquez sur le bouton ci-dessous pour en savoir plus et participer.

[PHASE 2 : PADD](#)

DOSSIER NUMÉRIQUE

Retrouvez ci-dessous les **pièces communicables** (susceptibles d'évoluer au fur et à mesure de l'avancement des études).

Nous vous invitons également à **consulter les pages des phases** pour télécharger les fichiers les concernant.

LETTRES D'INFORMATION

 [LETTRE D'INFORMATION N°1](#) - 596.4 Ko

 [LETTRE D'INFORMATION N°2](#) - 2.8 Mo

DOCUMENTS À TÉLÉCHARGER

 [DÉLIBÉRATION PORTANT RÉVISION DU P.L.U.](#) - 655.5 Ko

ATELIERS

Des ateliers participatifs à destination du grand public et des professionnels de l'aménagement, bailleurs, architectes, etc. seront mis en place aux différentes étapes du projet. Ces derniers permettront à chacun de contribuer à la révision du P.L.U. et aux différents documents y afférant.

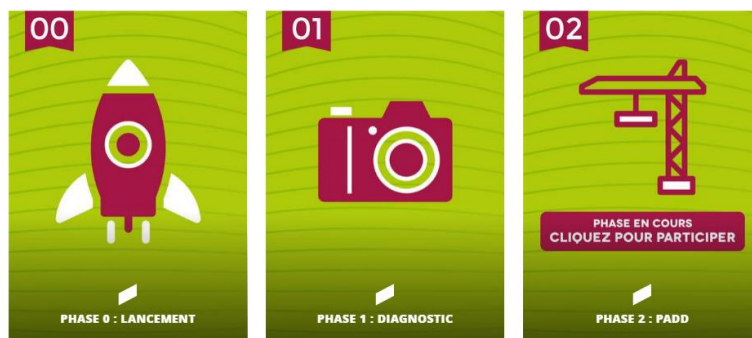
[Retrouvez ici les dates des prochains ateliers !](#)

EXPOSITION

Une exposition relative au P.L.U., évoluant au fil de la démarche et des différentes étapes de la révision du P.L.U. sera constituée. Retrouvez ici les différents panneaux d'exposition :

- [Panneaux de présentation de la démarche P.L.U.](#)
- [Panneaux de présentation du diagnostic](#)

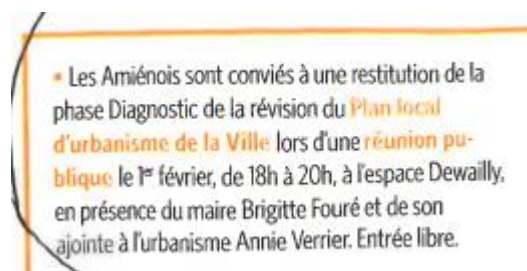
LES PHASES



Sur chacun de ces derniers onglets cliquables, des informations relatives à la procédure et aux études ont été publiées. Un travail de pédagogie a été effectué par l'Atelier Urbanisme Architecture Paysage pour que chacun puisse se saisir des grands enjeux du diagnostic et ainsi optimiser sa participation en phase suivante (PADD).

2.1.2. Des publications dans le magazine de la Ville, et sur son site internet

Afin d'informer la population de la poursuite de la démarche de révision du P.L.U. d'Amiens et toujours inviter des habitant.e.s à participer, des publications ont été effectuées dans le JDA et relayées sur le site internet de la collectivité et sur la page dédiée à la révision générale du P.L.U. :



- Le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD), deuxième phase de construction du nouveau **Plan local d'urbanisme (PLU)** de la Ville d'Amiens (JDA #1037), est en cours d'élaboration. Les habitants peuvent s'impliquer par un **questionnaire en ligne jusqu'au 5 avril** sur amiens.fr/jeparticipe. Les résultats seront présentés en réunion publique.

Actualités parues dans le JDA 1034 et 1039

Participer, c'est le PLU important !

Le diagnostic pour l'élaboration du prochain Plan local d'urbanisme de la Ville d'Amiens a été dévoilé. 500 habitants y ont contribué.

Le prochain Plan local d'urbanisme (PLU) d'Amiens entrera en vigueur fin 2024, début 2025, pour une durée de dix à quinze ans. Son élaboration a démarré en juin par un diagnostic. « Nous avons souhaité inclure les habitants dans cette démarche, au-delà de ce qui est prévu par la loi, en les informant sur les marchés et les réserves dans les cinq secteurs de la ville », a introduit le maire Brigitte Fouré lors de la réunion publique présentant les résultats de cette première phase le 1^{er} février. Plus de 500 personnes ont apporté leur contribution lors de ces rencontres et ateliers ou via le questionnaire en ligne. Car « le PLU, sujet technique et stratégique », nous concerne tous. Et doit correspondre à nos aspirations pour la ville de demain.

Notre futur cadre de vie

Il définira notre futur cadre de vie et les règles d'aménagement, de construction, y compris pour les particuliers. Et devra en outre prendre en compte l'allongement de la durée de vie de la population, les grands projets à venir (RER, TGV...) ou encore « les problématiques actuelles liées à l'environnement », a ajouté Brigitte Fouré. La concertation a permis d'enrichir l'état des lieux sur les différentes thématiques du PLU : environnement, population, logements, équipements, tissu économique, mobilité... Il en ressort notamment la priorité de préserver le patrimoine architectural et paysager ainsi que la nature en ville, l'énergie d'un urbanisme plus aéré, plus vert. Côté habitation : le souhait d'avoir des logements de



différentes typologies, qui correspondent aux besoins de tous (personnes âgées ou à mobilité réduite, familles...).

Diagnostic en ligne

Les contributeurs envisagent aussi davantage d'itinéraires cyclables ou piétons, de transports à la demande, d'équipements en santé ou favorisant la convivialité et la mixité sociale, de salles culturelles et sportives dans les quartiers, de commerces de proximité et en centre-ville... Ces différentes aspirations pour la ville de demain ainsi que le diagnostic sont accessibles en ligne. D'ici fin février et pour un mois, un nouveau questionnaire invitera chacun à participer à la deuxième phase : l'élaboration du Projet d'aménagement et de dé-

veloppement durables (PADD), squelette du futur PLU, qui sera débattu avant l'été au conseil municipal.

Coline Bergeon

À vous de vous exprimer

- Atelier public le 2 mars, à 18h, au 13 rue Alfred Canel
- Pour soumettre vos idées ou questions : plu-amiens-revision@amiens-metropole.com
- Participez au PADD sur je participe-amiens.fr (à partir de fin février)
- Toutes les infos sur amiens.fr/revisionPLU

Participer, c'est le PLU important !

Amiens Centre Amiens Est Amiens Nord Amiens Ouest Amiens Sud
Urbanisme & Logement JDA PLU Révision générale du PLU

Le diagnostic pour l'élaboration du prochain Plan local d'urbanisme de la Ville d'Amiens a été dévoilé. 500 habitants y ont contribué.

16.03.2023
JDA 1037

Le prochain Plan local d'urbanisme (PLU) d'Amiens entrera en vigueur fin 2024, début 2025 pour une durée de dix à quinze ans. Son élaboration a démarré en juin par un diagnostic. « Nous avons souhaité inclure les habitants dans cette démarche, au-delà de ce qui est prévu par la loi, en les informant sur les marchés et les réserves dans les cinq secteurs de la ville », a introduit le maire Brigitte Fouré lors de la réunion publique présentant les résultats de cette première phase le 1^{er} février. Plus de 500 personnes ont apporté leur contribution lors de ces rencontres et ateliers ou via le questionnaire en ligne. Car « le PLU, sujet technique et stratégique », nous concerne tous. Et doit correspondre à nos aspirations pour la ville de demain.



Notre futur cadre de vie

Il définira notre futur cadre de vie et les règles d'aménagement, de construction y compris pour les particuliers. Et devra en outre prendre en compte l'allongement de la durée de vie de la population, les grands projets à venir (RER, TGV...) ou encore « les problématiques actuelles liées à l'environnement », a ajouté Brigitte Fouré. La concertation a permis d'enrichir l'état des lieux sur les différentes thématiques du PLU : environnement, population, logements, équipements, tissu économique, mobilité... Il en ressort notamment la priorité de préserver le patrimoine architectural et paysager ainsi que la nature en ville, l'énergie d'un urbanisme plus aéré, plus vert. Côté habitation : le souhait d'avoir des logements de différentes typologies, qui correspondent aux besoins de tous (personnes âgées ou à mobilité réduite, familles...).

Diagnostic en ligne

Les contributeurs envisagent aussi davantage d'itinéraires cyclables ou piétons, de transports à la demande, d'équipements en santé ou favorisant la convivialité et la mixité sociale, de salles culturelles et sportives dans les quartiers, de commerces de proximité et en centre-ville... Ces différentes aspirations pour la ville de demain ainsi que le diagnostic sont accessibles en ligne. D'ici fin février et pour un mois, un nouveau questionnaire invitera chacun à participer à la deuxième phase : l'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables (PADD), squelette du futur PLU, qui sera débattu avant l'été au conseil municipal.

Coline Bergeon

À VOUS DE VOUS EXPRIMER

- Atelier public le 2 mars, à 18h, au 13 rue Alfred Canel
- Pour soumettre vos idées ou questions : plu-amiens-revision@amiens-metropole.com
- Participez au PADD sur je participe-amiens.fr (à partir de fin février)
- Toutes les infos sur amiens.fr/revisionPLU

Actualité parue dans le JDA 1037, le 9 février 2023, et retransmise dans les actualités de la page de révision générale du P.L.U.

Favoriser le logement des familles

Amiens Centre Amiens Est Amiens Nord Amiens Ouest Amiens Sud
Urbanisme & Logement JDA PLU Révision générale du P.L.U.

La Ville d'Amiens poursuit le rééquilibrage du parc immobilier en faveur des logements familiaux. Un nouveau dispositif intègre son plan local d'urbanisme.

16.03.2023
JDA 1040

Un coup de collier a été donné ces dernières années à Amiens en faveur des petites typologies : outre les résidences étudiantes – 2 500 logements Crous rénovés, 1 500 logements privés réalisés et autant en préparation –, 2 200 petits logements ont été autorisés depuis 2018. En 2020, pour répondre aux évolutions démographiques, la Ville a déplacé le curseur vers de plus grandes typologies avec le permis de diviser et l'aide financière au regroupement, qui favorisent tous deux les logements à destination des familles. Et cherchent à « lutter contre l'habitat indigne, à faciliter la gestion des déchets ménagers et à réduire la tension sur le stationnement », résume Annie Verrier, adjointe au maire déléguée à l'urbanisme.



50 % de T3 et plus

Notons d'ailleurs que, hors centre-ville et près des grands axes de transports en commun, le Plan local d'urbanisme (PLU) prescrit généralement la création d'une place de stationnement par nouveau logement. La quinzième modification du PLU actuel (en attendant le nouveau, lire ci-contre) amplifie la démarche. Adoptée le 9 mars par le conseil municipal, elle instaure des "secteurs de taille de logements" définis par le pourcentage de petites typologies présentes. En bref : si un programme – neuf ou non – prévoit deux nouveaux logements ou plus, il faut que la moitié d'entre eux (voire 60 % dans certains secteurs) soient des T3 ou plus. « Des familles quittaient la ville ou ne pouvaient y venir; souligne Annie Verrier. Il s'agit d'inverser le phénomène. » Pour que l'offre immobilière amiénoise réponde à tous les besoins.

Jean-Christophe Fouquet

PLU : DONNEZ VOTRE AVIS EN LIGNE

La révision du Plan local d'urbanisme ([lire ici l'article du JDA #1037](http://lire-ici-l'article-du-JDA-1037)) est en phase d'élaboration du Projet d'aménagement et de développement durables. Après un atelier avec des habitants le 2 mars, la concertation se prolonge par un questionnaire. Court et accessible à tous, il est en ligne jusqu'au 5 avril sur amiens.fr/leparticipe. Une exposition circule également dans les mairies de secteur. Premières dates au Centre (du 20 au 24 mars) puis au Nord (du 27 au 31 mars).

- Tout sur la révision du PLU : amiens.fr/revisionPLU
- Contact : plu-amiens-revision@amiens-metropole.com

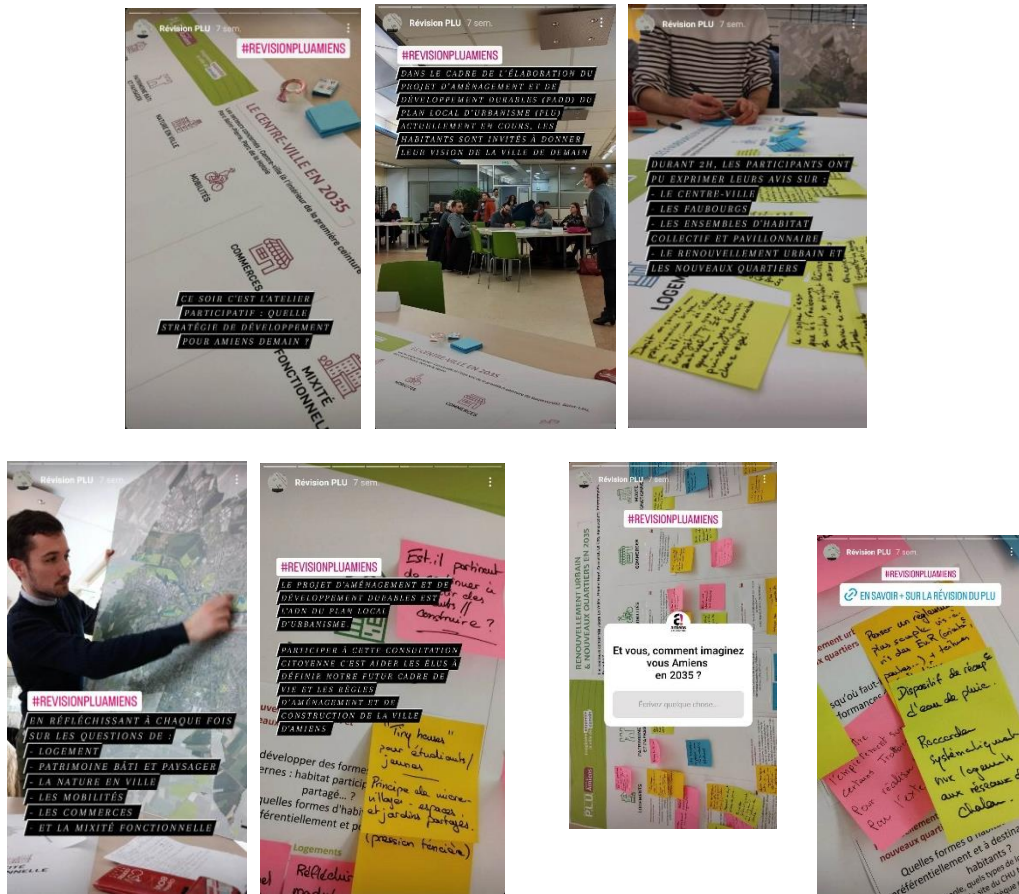
Actualité parue dans le JDA 1040, le 16 mars 2023 et retransmise dans les actualités de la page de révision générale du P.L.U.

Les informations relatives au P.L.U., notamment les invitations à la réunion publique et à l'atelier habitants, ont également été relayées sur les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) avec la mise en place de publications, ou de stories (capsules vidéo publiées en temps réel) Instagram dédiées.

Publications relatives aux temps de concertation (réunion du 01/02, atelier du 02/03) :



L'atelier a notamment été retransmis en direct par le biais de stories, mises en avant sur le profil Instagram d'Amiens Métropole :



Publications relatives au questionnaire en ligne :



2.1.3. Lettre d'information

Une 2ème lettre d'information a été mise en ligne et distribuée lors des différents temps de concertation. Elle met en avant les principales données et les grands enjeux du diagnostic ainsi que les éléments saillants de la démarche de concertation.

The graphic is titled 'Lettre d'information • N°2 • JANVIER 2023'. It is divided into several sections:

- ÉLABORATION DU DIAGNOSTIC : CLAP DE FIN DE LA 1^{ère} ÉTAPE DU P.L.U.!** - A section with a photo of a meeting and text explaining the diagnostic phase.
- QUELS CONSTATS ET ENJEUX ?** - A central section with three columns:
 - POPULATION, HABITAT ET LOGEMENTS**: Discusses population growth and housing needs.
 - ÉQUIPEMENTS, COMMERCES ET SERVICES**: Discusses sports, schools, and services.
 - MOBILITÉS ET STATIONNEMENT**: Discusses the public transport network and parking.
- ENVIRONNEMENT ET PATRIMOINE** - Discusses natural spaces and heritage.
- Près de 325 personnes rencontrées sur les 6 stands** - A map of Amiens showing the locations of the 6 stands (Marché du Covert, Rétière Renascourt, Rétière Saint-Honoré, Nord, Centre, Sud, Est, Marché Maurice-Vaut, Marché Gorbiz).
- 154 réponses au questionnaire** and **60 participants pour les 2 ateliers** - Statistics on public participation.
- QUELLES SUITES ?** - A section detailing the next steps: 1 questionnaire, 2 ateliers, and 2 ateliers professionnels.

At the bottom, it says 'Amiens Métropole' and provides contact information for the P.L.U. revision.

2.1.4. *Panneaux d'exposition - exposition itinérante*

En plus des deux premiers panneaux de présentation de la démarche, **4 nouveaux panneaux ont été produits** afin de faire connaître les grands enjeux du diagnostic et les éléments ressortant de la démarche de concertation. De plus, outre une publication sur la page dédiée, les panneaux ont à nouveau fait l'objet d'une exposition sur les 5 secteurs de la ville (mise à disposition sous format roll up ou par voie d'affichage) :

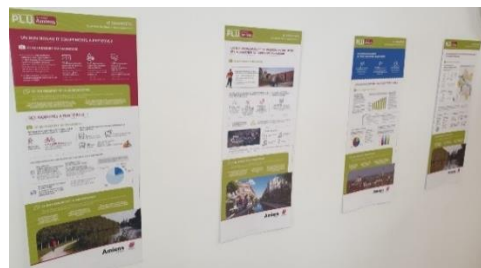
- Du 20 au 24 mars, mairie de secteur Centre :



- Du 27 au 31 mars 2023, mairie de secteur Nord :



- Du 3 au 7 avril 2023, mairie de secteur Ouest :



- Du 7 au 14 avril 2023, mairie de secteur Est :



- Du 12 au 21 avril 2023, mairie de secteur Sud :



Une actualité a été publiée sur le site internet de la Ville et la page dédiée à la révision du PLU, afin d'informer de cette itinérance. Les panneaux de l'exposition sont également téléchargeables en ligne.

2.2. Modalités de participation :

2.2.1. *Les registres et l'adresse électronique dédiée*

Des registres papiers sont à disposition du public tout au long de la procédure dans les cinq mairies de secteurs. Les personnes qui le souhaitent peuvent y verser leurs contributions aux jours et horaires d'ouverture. Aucune contribution n'a été versée sur les registres au cours de cette deuxième étape de la révision du P.L.U.

L'adresse électronique dédiée au projet (plu-amiens-revision@amiens-metropole.com) reste également active tout au long de la procédure. 62 contributions y ont été adressées à la date du 11 avril 2022. Les 50 premières sont intervenues en phase de diagnostic. 12 ont été reçues en phase d'élaboration du P.A.D.D. Elles portent principalement sur :

- l'optimisation des mobilités et du stationnement (le parking vélo sécurisé de la gare a été salué) ;
- un appel à la vigilance quant aux futures dispositions relevant des relations de voisinage (clôtures, piscines hors sol...) ;
- les services et commerces de proximité. Il est notamment évoqué un déséquilibre nord-sud concernant les professionnels de santé ;
- la valorisation du patrimoine amiénois et plus particulièrement celui du XIXème siècle (sud-est du centre-ville et faubourgs) ;
- la maîtrise de l'artificialisation des sols ;
- l'accueil des familles et la lutte contre la division des amiénoises ;
- le développement des circuits courts ; du réseau de chaleur ; de l'art, de la couleur et des nouvelles technologies dans l'espace publique.

2.2.2. *La réunion publique de fin de diagnostic et de début de phase P.A.D.D., du 1^{er} février 2023 :*

Plus de 80 personnes ont participé à cette réunion publique dédiée à la présentation du diagnostic du territoire communal et au lancement de l'étape suivante : l'élaboration du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (P.A.D.D.). Lors de cette réunion, les échanges ont concerné les questions de démographie (prise en compte de la diminution de la taille des ménages, du vieillissement de la population...), de logement et d'habitat (vacance, typologies...), d'équipements et de services, mais aussi de déplacements.



En parallèle, les personnes présentes ont été invitées à brièvement partager leur vision du territoire de demain lors du temps d'accueil.

Pour ces dernières, la Ville d'Amiens de demain serait plus verte, naturelle, écologique, préservée et apaisée. Cette dernière serait dynamique ou redynamisée, notamment au regard de son offre commerciale, mais ceci serait surtout permis grâce à l'effort de chacun afin de tendre vers une ville plus accessible, partagée, conviviale, collaborative.



Quelques contributions sont mêmes allées plus loin en s'attardant sur l'offre de transport. Pour le territoire de demain, celle-ci serait gratuite, mieux maillée, et pourrait même être développée sur l'eau afin d'abaisser la part de la voiture, qui laissera également place aux vélos et pistes cyclables.

D'autres contributions se sont attardées sur les différentes typologies de logement et sur la nécessité de laisser place à un urbanisme plus aéré, adapté aux enjeux climatiques, permettant également une offre d'énergies renouvelables.

A l'issue de la réunion les participant.e.s ont eu l'opportunité de donner leur avis et de poser des questions complémentaires sur différentes thématiques. Les contributions sont ainsi revenues sur :

- les typologies des logements existants, leur évolution, mais également celles des programmes neufs ;
- l'environnement, les enjeux liés au développement durable, de renaturation et de préservation voire de développement des espaces naturels ou agricoles. Des contributions ont ainsi fait référence au devenir des hortillonnages, qu'il convient de préserver, au développement des continuités écologiques, avec un raccordement de la coulée verte ouest-amiénoise, ou la préservation des espaces non artificialisés / naturels (îlots de fraîcheurs, zones cultivées) ;
- le niveau d'équipements mis en avant dans le diagnostic ;
- les déplacements, avec le nécessaire apaisement des circulations et la lutte contre les conflits d'usages, et les transports en commun.

2.2.3. Les ateliers

Des ateliers participatifs ont de nouveau été mis en place. Les participants étaient ainsi invités à contribuer au projet stratégique de la ville en matière d'aménagement pour les 10 à 15 prochaines années. Les tables rondes avaient pour thème 4 grandes typologies du tissu urbain constitué : centre-ville, faubourgs, ensembles collectifs et quartiers

pavillonnaires, renouvellement urbain et nouveaux quartiers. Les questions étaient quant à elles réparties selon 5 thématiques : habitat, patrimoine, nature en ville, mobilités et mixité fonctionnelle.

- Un atelier grand public a eu lieu le 2 mars de 18h à 20h. Plus de 40 personnes ont pris part à ce temps d'échange et de réflexion collective.



- Un atelier avec les professionnels de l'aménagement (bailleurs sociaux, architectes, aménageurs...) s'est tenu le matin du 10 mars, sur invitation, avec une vingtaine de personnes.



Une variété de sujets a été abordée, dont l'expansion urbaine, l'amélioration des logements existants, le développement de l'habitat collectif et intergénérationnel, le risque de dégradation des faubourgs, etc. Certains sont revenus sur la nécessité de bien ventiler l'offre de logements, autrement dit de ne pas imposer qu'une seule typologie de logement (grands appartements, résidences étudiantes...). D'autres se sont inquiétés des coûts du foncier et de l'imposition de grandes typologies de logements au sein des nouvelles constructions.

Le modèle de construction et les continuités entre les différents espaces a notamment été abordé. Ont ainsi été évoqués les enjeux de bonne intégration du bâti, et donc des différentes formes urbaines.

Les participants ont largement souligné la nécessité de développer la nature en ville et de désimperméabiliser les sols, essentiellement dans les espaces publics, afin de développer un modèle plus respectueux et favorisant les continuités écologiques. La thématique du patrimoine bâti et paysager a également fait l'objet de nombreux échanges, d'une part concernant la préservation et le renforcement de l'identité architecturale propre à chaque quartier, d'autre part au sujet des formes urbaines ou encore des questions de densification. Les enjeux en matière d'offre commerciale, de mixité fonctionnelle et de mobilités ont quant à eux fait l'objet de moins de contributions.

2.2.4. *Le questionnaire en ligne*

Mis en place du 28 février au 5 avril 2023, ce 2ème questionnaire a fait l'objet de 314 réponses, deux fois plus que le premier, qui en avait reçu 154. Il s'agissait pour la collectivité d'exposer les principaux axes et mesures ayant émergé des premiers travaux

menés au sujet du Projet d'Aménagement et de Développement Durables pour répondre aux enjeux mis en avant par le diagnostic territorial. Les objectifs étaient de :

- permettre aux participants de remettre les trois grands axes en question ou de les classer par ordre d'importance ;
- connaître les avis et priorités des participants quant aux grandes orientations et principales mesures imaginées pour la ville de demain ;
- recueillir des pistes en matière de développement urbain, économique et touristique, de continuités écologiques, de valorisation des richesses amiénoises, de densification, de stationnement, etc.

2

Analyse des premiers temps de concertation



Analyse des temps de concertation

- I. Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale, une priorité :

Développer une ville favorable à la santé, engagée dans la transition environnementale, est apparu comme l'axe jugé le plus important, à 49 %, parmi les 314 répondants au questionnaire. La place de la nature en ville, qu'il conviendrait de développer sur les espaces publics principalement selon certains, a de nouveau été abordée à de nombreuses reprises. Les sujets de la transition environnementale et de la nature en ville sont parmi les plus abordés (sinon les plus abordés) dans le cadre de cette concertation.

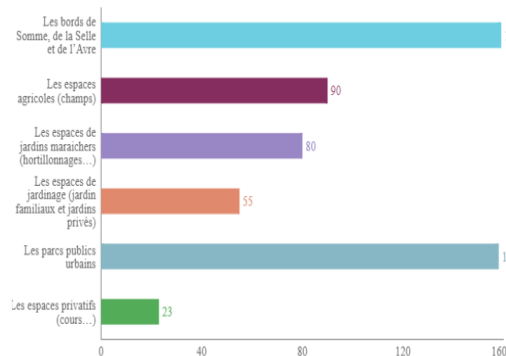
1. Amiens, une ville devant être plus verte :

De manière générale, les habitants estiment que **la Ville d'Amiens de demain** doit renforcer sa dimension de ville « **verte, naturelle, écologique, préservée et apaisée** ».

La question de la place de la **nature en ville** et de la requalification, l'enrichissement et le développement de la trame verte urbaine est principalement abordée sous l'angle de l'espace public. Elle concerne plus marginalement les nouvelles constructions, puis celles en place.

- Les espaces publics cités comme devant accueillir davantage de nature sont :
 - les rues des trois cailloux, de Noyon, d'Abbeville (jusqu'à Etouvie), de Verdun et Alexandre Dumas ;
 - les places René Gobelet, de la Gare et de la Maison de la Culture ;
 - le parc de la Hotoie.
- Les quartiers jugés pauvres en parcs ou dans lesquels la nature est trop peu présente sont les faubourgs et plus particulièrement : Henriville, St Acheul, Ste Anne et St Honoré.
- Il est également demandé la création de nouveaux jardins familiaux et proposé d'intégrer les abords des voies ferrées à la trame verte urbaine.

Invités dans le questionnaire en ligne, à identifier les **espaces devant faire l'objet d'actions en faveur de la biodiversité en priorité**, les participants ont privilégié les bords de Somme, de la Selle et de l'Avre ainsi que les parcs publics urbains.



Les apports de la concertation concernent également :

- La **désimperméabilisation** des sols ou de certaines voies, également en dehors des trames vertes pour faciliter l'infiltration des eaux de pluie.
- Le souhait de **limiter les possibilités de goudronner**,
- L'**installation de points de compostage**,
- La **végétalisation des façades, clôtures** (devant également laisser passer la faune et autant que possible être remplacées par des haies), **voire la végétalisation des toitures**.

Certains ont proposé de :

- **Faciliter la mutualisation des cœurs d'îlots**, pour créer des espaces partagés (ex. jardins partagés, points de compostage). Les cœurs d'îlots au sein des faubourgs sont par ailleurs à préserver, via une limitation de la constructibilité. Certains jardins privés, espaces de pleine terre, sont à préserver afin de contribuer à l'autonomie alimentaire.
- **Réserver du foncier** pour les activités de nature, ou pour la création d'activités de maraîchage

Pour d'autres, il pourrait y avoir des actions plus fortes en termes de nature en ville : viser une plus grande **qualité paysagère, tendre vers un paysage productif, utiliser des essences favorables à différents écosystèmes...**, sans oublier la nécessité d'avoir recours à des espèces locales (pour la renaturation de certains secteurs...). La ZAC intercampus est jugée très qualitative. Elle bénéficie de belles ambiances selon certains.

Des **demandes de création et de préservation d'espaces naturels** ont également été formulées. Afin d'approfondir ce sujet, les participants au questionnaire étaient invités à se prononcer quant à la nécessité ou non de développer des **espaces de transition entre les champs cultivés et la ville**. 57% des répondants estiment cela important et pour une large majorité d'entre eux, il faudrait y développer en priorité des aménagements naturels propices à la biodiversité (haies, arbustes...).

Afin de **prendre en compte les évolutions et contraintes imposées en matière de performances énergétiques et environnementales**, certains se sont attardés sur la nécessité de proposer un document d'urbanisme plus souple, notamment dans les secteurs de protection, restrictifs sur les manières de construire notamment. En effet, une évolution a été demandée sur ce qui est entendu au sens du patrimoine préservé car ces éléments peuvent restreindre les possibilités d'intervention et potentielles modifications sur les façades par exemple.

Une réflexion sur les possibilités d'évolutions du bâti en zones protégées a ainsi été demandée afin de permettre la mise en place de façades végétalisées, des évolutions en matière de couleurs ou d'agir sur le confort thermique des nouvelles habitations par exemple. La conservation de certains bâtiments remarquables (amiénoises et bâti ancien

notamment) semble s'opposer avec les nouvelles normes d'efficacité énergétique, ce qui pose la question de la définition de l'intérêt patrimonial.

2. Amiens, une ville devant adapter sa consommation de foncier :

La **préservation, protection et valorisation du patrimoine bâti et paysager**, est apparue comme une thématique chère aux yeux des participant.e.s. Ils se sont montrés **attentifs aux manières de construire la ville à l'avenir** et ont émis le souhait de développer de nouvelles règles pour renforcer « l'identité architecturale » propre à chaque quartier, par exemple via les toitures ou la couleur des portes. La brique, considérée comme un marqueur patrimonial, à préserver mais à faire évoluer de manière intelligente (ex. pour l'isolation ou pour de nouvelles façades : avec la possibilité de travailler sur des évolutions de façades, en jouant avec les hauteurs et l'alignement afin de ne pas dénaturer le patrimoine existant et avoisinant). Un exemple d'isolation extérieure jugé réussi a été évoqué, avec la résidence du square Samarobrive.

Si dans l'ensemble, les règles du PLU actuel sont jugées favorablement, il a été rappelé qu'il n'est pas souhaité une préservation sans condition des maisons amiénoises, mais plutôt de protéger les plus emblématiques et caractéristiques. Les maisons amiénoises, qui sont des éléments constitutifs du patrimoine amiénois, ne semblent plus forcément adaptées aux manières d'habiter.

Certains estiment toutefois que parmi les **lieux prioritaires à valoriser** doivent figurer :

- Les **maisons amiénoises** avec la possibilité de classer **certaines linéaires** (comme les façades de Mers les Bains).
- La **ville du 19^{ème} siècle, les faubourgs** et les **parties préservées du centre-ville (au sud-est de ce dernier)**.
- Le **patrimoine Perret, Dufau à préserver et valoriser** (ex. Le Havre) en comblant les lacunes existantes (manque d'accessibilités, cœurs d'îlots peu qualitatifs à remobiliser, traitement de la « 5^e façade », mobilisation des toits / combles, espaces extérieurs sur les espaces existants).

La question des **continuités** et de l'harmonie a été questionnée. Il conviendrait de **trouver un équilibre entre nouvelles constructions et patrimoine existant** (« pas faire du neuf avec du vieux »). Il a ainsi été proposé par les personnes rencontrées de **développer un aménagement** :

- **Favorisant l'architecture contemporaine** pour mettre en valeur le contexte et le patrimoine ancien
- **Travaillant la question de l'identité** par :
 - La **conservation des façades** : les secteurs classés seraient en effet à conserver mais à faire évoluer en conservant à minima les façades (ex. patrimoine bombardé, mail Albert 1^{er} et rue Victor Hugo)

- Les **secteurs de renouvellement**, à considérer comme des « zones de laboratoire » architecturales, à appréhender en tant qu'ensembles cohérents, certains jugeant que ce n'est pas le cas aujourd'hui, sont apparus comme devant être à penser comme « un ensemble cohérent ».

La pertinence du **bien-fondé de la croissance démographique**, induisant des besoins en nouveaux logements, et d'une potentielle extension foncière, autrement dit d'un étalement de la ville, a été questionnée par certains habitants. De manière générale, les contributeurs se sont prononcés sur la vacance, la rénovation du bâti, l'amélioration de l'habitat collectif (parfois jugé insalubre ou vacant) avant de réfléchir à construire de nouveaux logements. Avant de densifier et de construire davantage sur des espaces de nature, des bâtiments pouvant être plus hauts, il semblerait nécessaire de remobiliser les dents creuses ou espaces plus ou moins bâtis.

Les acteurs de l'aménagement réunis lors de l'atelier sont revenus sur les questions de densité. Cette notion serait à repenser en termes d'attractivité de la ville et de préservation et développement des vues proches et lointaines. La densité peut ainsi permettre de rythmer davantage le paysage urbain.

Afin de **repenser les manières d'habiter**, d'accompagner les parcours résidentiels et limiter l'artificialisation des sols, **plusieurs alternatives ont été proposées** :

- **Remobilisation des logements vacants**
- **Réhabilitation**
- **Co living**
- **Habitat participatif**
- **Tiny house**, espaces pour habitations légères, voire habitat flottant
- **Logement intergénérationnel** (pour créer des synergies entre étudiants et personnes âgées)
- Mobilisation de **dents creuses** (au sein des faubourgs)
- **Densification** pour les aménageurs principalement (notamment à proximité des voies ferrées, dans les faubourgs où il est notamment proposé de densifier le 1^{er} rideau (revoir les règles sur les bandes et niveaux). De plus, il est proposé de préserver de la construction le 3^{ème} rideau en partant de la route.

Privilégier le réinvestissement de bâtis vacants, de sites abandonnés ou la rénovation de quartiers avant de recourir à des extensions urbaines est apparu comme une priorité pour 91 % de répondants. Questionnés sur le type de développement urbain à prioriser : 64,6 % des répondants au questionnaire se sont prononcés en faveur de la réutilisation des friches et sites abandonnés, 30,9 % pour le réinvestissement de logements vacants. Densifier dans des quartiers existants ou étendre la ville dans les espaces agricoles et naturels sont quant à eux à éviter.

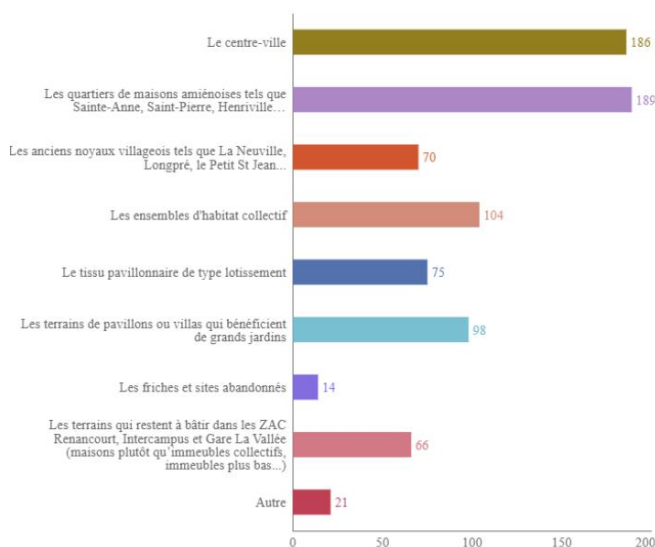
La création de nouveaux quartiers, à envisager en dernier recours, est également à bien penser afin de veiller à la création de véritables continuités, mais aussi de logements adaptés.

En effet, la concertation a relevé des défauts dans certains secteurs jugés en quête d'identité :

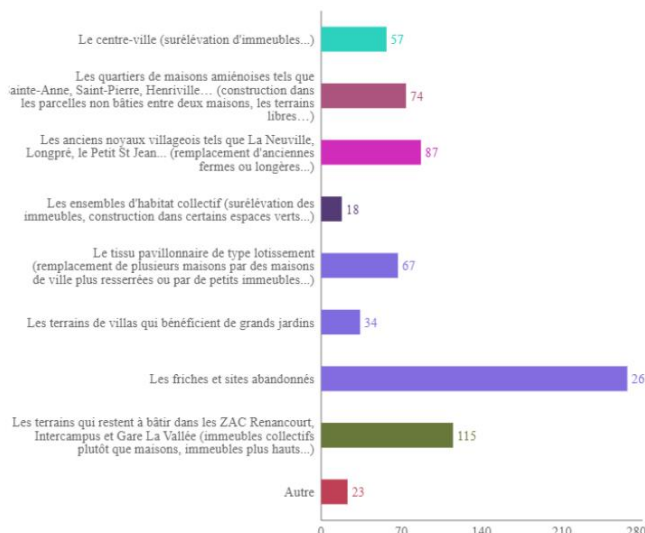
- Les **quartiers en renouvellement** :
 - Le **quartier de l'hôpital nord**, dont le renouveau est difficile à imaginer, est jugé peu attractif même si le quartier a des potentiels en termes d'espaces verts.
 - La **ZA (zone d'activité) Montières**, doit être tournée vers le fleuve.
 - **Gare la Vallée**, avec des enjeux de mixité et densité.
 - **Intercampus**, jugée très voire trop dense.
- Les **quartiers existants** :
 - **St Leu**, qui mérite une réflexion plus globale : dents creuses, petites maisons...
 - **Route d'Abbeville** avec un front bâti qui serait à questionner afin de dégager la vue sur la Somme
 - Le **secteur Montières** à repenser via des OAP.

Invités à classer des propositions d'actions en faveur de la réalisation de projets ambitieux par ordre d'importance, les répondants au questionnaire se sont montrés attachés à la réalisation d'opérations de renouvellement urbain durables et ambitieuses (par exemple, la reconversion de l'hôpital nord) et dans une moindre mesure au développement d'un pôle gare attractif et vitrine d'Amiens en lien avec l'arrivée du TGV.

Invités à définir dans quels secteurs il ne faut pas construire davantage de logements, les répondants au questionnaire semblent s'accorder sur l'importance de préserver le centre-ville et les quartiers de maisons amiénoises. Viennent ensuite les ensembles d'habitats collectifs, les terrains de pavillons ou villas qui bénéficient de grands jardins, le tissu pavillonnaire de type lotissement, les anciens noyaux villageois tels que La Neuville, Longpré, le Petit St Jean, puis les terrains qui restent à bâtir dans les ZAC Renancourt, Intercampus, et Gare La Vallée (maisons plutôt qu'immeubles collectifs, immeubles plus bas...).



Même si les participant.e.s semblent s'accorder sur le fait qu'Amiens demeure une ville où la densification reste globalement mal perçue, les répondants au questionnaire ont été invités à déterminer les potentiels secteurs d'accueil de logements. Les friches et sites abandonnés ont tout d'abord été visées, puis les terrains restants dans les ZAC Renancourt, Intercampus et Gare La Vallée.



II. Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants

Conforter Amiens en tant que ville offrant une réelle qualité de vie à ses habitants, est apparu comme étant un axe important pour l'avenir du territoire, 38 % de répondants au questionnaire l'ayant sélectionné comme axe prioritaire. La thématique du cadre de vie, pouvant une nouvelle fois faire écho aux questions de nature en ville et d'urbanisation, notamment à l'aune des questions d'urbanisme favorable à la santé, a été traitée de manière assez transversale par les participant.e.s. Bien vivre, c'est avant tout se sentir bien dans sa ville. Pour bon nombre de personnes, il convient de penser une « ville d'aménités », une ville charmante, agréable, où on se sent bien, où il est possible de se balader, flâner, pouvoir se restaurer, s'installer en terrasse, se déplacer sereinement et apprécier la beauté de la ville.

De manière générale, la **Ville d'Amiens de demain devra être dynamique au moyen d'une offre commerciale renforcée, mais surtout grâce aux efforts de chacun** permettant de tendre vers une ville plus accessible, partagée, conviviale, collaborative.

Pour ce faire, **différentes propositions ont été formulées afin de favoriser la qualité de vie des habitant.e.s.**

1. Penser un habitat de qualité pour toutes et tous :

L'accès à des habitats de qualité pensés pour toutes et tous, a été une nouvelle fois rappelé malgré :

- L'augmentation des prix du foncier, qui est un enjeu à prendre en compte
- L'imposition de plus grandes typologies de logements dédiée à l'accueil de familles, faisant craindre des problématiques de vacances

2. Développer l'offre de commerces et de services :

L'offre de commerces et services a été abordée avec une certaine forme de dualité entre centre-ville et quartiers lors des différents temps de concertation.

Afin de faire face aux différents enjeux à traiter pour favoriser la qualité de vie des amiénoises et amiénois figurent la nécessité de :

- **Prendre en compte les nouvelles manières de vivre et de consommer**, avec le télétravail
- **Agir pour la création d' « ambiance de quartier »** passant par :
 - De **nouvelles polarités et activités** pour renforcer la vie de quartier, en complément du centre-ville qu'il convient de renforcer (à Etouvie, au sein de zones pavillonnaires manquant de pharmacies, commerces de bouches, de proximité, etc.).
 - Des **lieux de vie** (terrasses, restaurants, etc.)

Dans cette même lignée, lors de la réunion publique il a été demandé si l'aspect village pouvait être intégré au P.L.U. avec la création de micro-centralité et si le vieillissement de la population était bien pris en compte dans le P.L.U.

Certains sont alors revenus sur la question des rez-de-chaussée et la difficile rentabilité des commerces de proximité en zone pavillonnaire, mais aussi plus globalement. Il faut une densité minimale de population, ce qui implique de privilégier des lieux d'implantation au sein de zones suffisamment denses (clientèle) et à proximité de flux importants.

Il a donc été demandé de trouver un juste équilibre entre nouveaux commerces (ex. offre de restauration) **et offre de proximité favorisant le local et l'artisanat** (ex. « commerces du faire » : boulangeries, boucheries, charcuteries, poissonneries, épiceries), **concepts stores, etc.** via un manager de centre-ville et le développement d'espaces qui invitent à se perdre, permet de regarder les vitrines, s'arrêter ... (ex. antiquaires, bars...). Ceci pourrait se traduire par des implantations : place du commerce, sur l'espace à l'arrière du quai Belu, sur le domaine fluvial avec des péniches... sans alourdir l'offre du quai Bélu. L'arrivée de gros établissements pourrait venir affaiblir les plus petits.

Les zones commerciales ont fait l'objet de vives critiques, même si leur praticité a été soulignée (facilité de stationnement, offre, bas coût).

3. Repenser l'offre de déplacements :

Favoriser les continuités, apaiser les circulations, repenser la place de la voiture et les nouvelles mobilités ont été largement traités.

En effet, dans une ville où la place de la voiture reste importante, les participants se sont principalement intéressés à sa réduction en centre-ville, mais aussi dans les quartiers, en

soulignant le difficile accès à Amiens pour les habitant.e.s des villes environnantes. Les questions de transports en commun et de stationnement sont revenues de manière récurrente. Des attentes fortes ont été exprimées en direction de la municipalité pour développer les alternatives à la voiture.

Les **alternatives à l'autosolisme et plus globalement au recours aux déplacements motorisés** ont été évoquées. Il a ainsi été proposé :

- **D'apaiser et d'adapter les circulations, en pensant :**
 - **Contournement de la rocade nord / sud vers le centre** (en retravaillant le plan de circulation pour déporter le trafic)
 - **Connexions entre les quartiers, et non plus uniquement vers le centre-ville** (d'autant plus que certains nouveaux quartiers sont jugés comme étant isolés et devant faire l'objet de davantage de connexion)
- **Repenser les transports en commun, le maillage et le cadencement** (ex. entre faubourgs, Hôpital Nord « no man's land » sans lien avec le centre-ville, Cosserat « mal relié par le bus » : cibler les zones de développement en lien avec les transports en commun)
- **Améliorer les continuités cyclables** : des attentes fortes en direction du Plan vélo ont été exprimées. Il est souhaité que les voies cyclables bénéficient d'un accompagnement végétal et que des pistes soient créées notamment des faubourgs en direction des zones d'activités et lieux de travail/loisirs ou améliorées et mieux visibles (ex. en centre-ville avec des cheminements mieux marqués, moins de contresens, plus de pistes dédiées ou des zones pied à terre). Un projet serait également à conduire le long de la ligne de train Saint-Roch
- **Développer la ville marchable** par :
 - **l'extension de la zone piétonne** : rue des Jacobins, rue des Cordeliers, place du marché, rue du Beffroi, derrière l'hôtel de ville, anneau vert en redynamisant ces secteurs avec le développement des halles Freyssinnet à venir
 - **Un centre-ville en zone 20 priorité piéton**
 - **Un espace piéton, cyclistes pied à terre**
 - **Des parcours entre la gare, St Leu et la cathédrale à mieux valoriser** (manque de signalétique, circuits et continuités à développer...)

Sur le **stationnement et son accessibilité**, et outre les questions de coût du stationnement dans l'espace public critiqué, ce dernier est à bien dimensionner / prendre en compte en fonction des typologies et étendre (extension du périmètre d'obligation de places de stationnement).

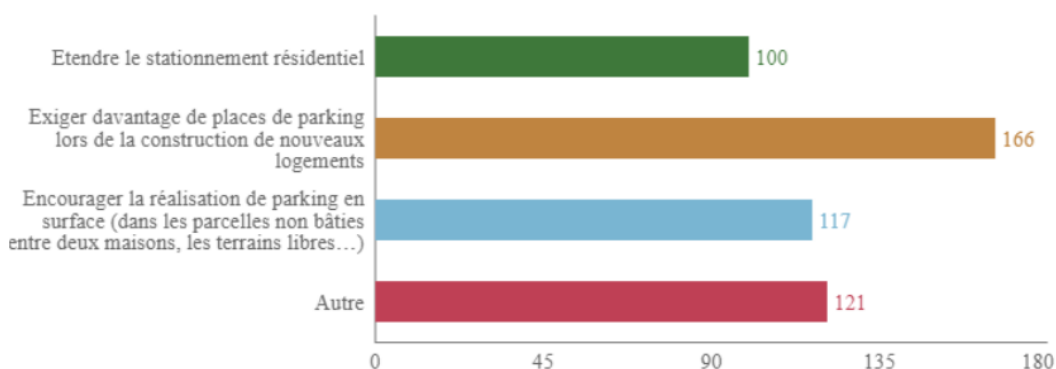
Plusieurs pistes ont ainsi été mentionnées afin de pallier les manques de places et réduire la place de la voiture en ville, ou prendre en compte la question de la 2^{ème} voiture des ménages jugée problématique.

A l'échelle de la Ville, il a été proposé de :

- **Généraliser la règle d'une place par logement**

- Répondre aux problématiques de stationnement liées aux logements et pour faciliter l'accès au centre-ville :
 - Des **parkings en silo** (dont l'insertion paysagère doit être travaillée) en entrée de ville ou à proximité de zones d'habitation avec une connexion vers le centre-ville (avec des véhicules doux / navettes) même si des doutes sur la faisabilité, notamment économique, de ce type de projet ont toutefois été exprimés
 - Des **parkings souterrains**
 - Des **espaces de livraison**

Questionnés sur les pistes de solutions à envisager en matière de stationnement, les répondants au questionnaire confirment les différentes propositions formulées (exiger davantage de places de parking lors de la construction de nouveaux logements, extension du stationnement résidentiel, encourager la réalisation de parking en surface).



Les 121 propositions libres formulées à l'occasion du choix "autre" relèvent très largement du développement des modes de déplacement alternatifs à la voiture personnelle : marche, cyclisme, transports en commun, auto-partage, etc.

III. Affirmer le positionnement d'Amiens comme pôle d'échelle régionale :

L'affirmation du positionnement d'Amiens comme pôle d'échelle régionale a été perçue comme plus secondaire par les habitant.e.s. En effet, cette thématique a davantage été traitée sous l'angle de l'attractivité et du patrimoine architectural et paysager y concourant.

A ainsi été évoqués le **développement** :

- de **nouvelles activités touristiques**
 - tourisme architectural,
 - tirer profit du cyclotourisme et de la V30 avec des espaces vélos repensés aux abords des équipements culturels et d'accueils ou d'hébergements qui doivent se moderniser et ne plus se limiter à des campings,

- d'un **secteur gare mieux connecté et plus qualitatif** (végétalisation, limitation de la place de la voiture, déport des circulations).
- d'Amiens comme ville étudiante

La question du rayonnement d'Amiens et de la mise en valeur des richesses patrimoniales, paysagères et culturelles a été posée directement lors du questionnaire. Il est ressorti par ordre d'importance de :

1. Poursuivre la valorisation des paysages et du cadre naturel
2. Renforcer le développement culturel de la ville au profit de son attractivité
3. Poursuivre la valorisation du patrimoine emblématique et quotidien
4. Optimiser l'attractivité touristique de la ville en s'appuyant sur les savoir-faire locaux, le cyclotourisme, l'accueil des congrès, etc.

Enfin, invités à classer différentes options en faveur de l'attractivité économique et du développement d'Amiens par ordre d'importance, les répondants au questionnaire se sont montrés attentifs au développement des filières économiques d'excellences en place (santé, énergie, image et numérique), puis la valorisation et le développement des activités d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation. Il convient par ailleurs de renforcer la qualité des pôles d'activités existants (espace industriel nord, Montières...) et d'y accueillir de nouvelles activités. Enfin, l'amélioration de l'attractivité des sites tertiaires (bureaux...) et favoriser le développement de nouvelles formes de travail n'a pas été jugé prioritaire. Les activités logistiques ont été jugées à la fois peu attractives mais porteuses pour certains. L'arrivée de sièges sociaux, en tirant profit du positionnement d'Amiens entre Lille et Paris, avec l'arrivée du TGV en 2025 serait une bonne opportunité, même si la ligne ferroviaire classique a été critiquée et jugée peu favorable à l'arrivée de populations parisiennes.